



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

218 | Avril-Juin 2002

La gestion forestière dans les régions intertropicales

Le Parc National du Niokolo-Koba : un exemple de rupture entre le milieu et la société mandingue (Sénégal Oriental) ?

Sébastien Larrue



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/1076>

DOI : 10.4000/com.1076

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2002

Pagination : 149-174

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Sébastien Larrue, « Le Parc National du Niokolo-Koba : un exemple de rupture entre le milieu et la société mandingue (Sénégal Oriental) ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 218 | Avril-Juin 2002, mis en ligne le 13 février 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/1076> ; DOI : 10.4000/com.1076

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

Le Parc National du Niokolo-Koba : un exemple de rupture entre le milieu et la société mandingue (Sénégal Oriental) ?

Sébastien Larrue

- 1 Situé aux confins sud-est du Sénégal Oriental, le Parc National du Niokolo-Koba occupe une superficie de 913 000 hectares. Notre regard se porte sur la marge nord-est de ce dernier, un espace sous l'influence du climat soudanien, une zone qui regroupe des milieux exploités par les cultivateurs mandingues et d'autres « mis sous cloche » par l'Etat et soustraits depuis les années 1960 à l'action des sociétés. Un certain nombre de travaux ont fait apparaître les malaises sociaux et les répercussions économiques entraînées par le Parc National du Niokolo-Koba vis-à-vis des populations locales¹.
- 2 Les questions que nous posons ne sont pas de cette nature. Elles gravitent autour des interactions entre la société malinké et le milieu, une articulation dont la mécanique est susceptible d'être modifiée par la présence d'aires protégées. Pourquoi avoir donné naissance au Parc National ? Quels en sont les fondements ?
- 3 Supposer qu'il existe une « rupture » entre le milieu et la société mandingue, c'est admettre que jadis des liens étroits existaient. Quelle est l'essence de ces liens et jusqu'où sont-ils ancrés ? Comment se positionne la société malinké par rapport à sa « nature » et quels rôles peut-on lui attribuer sur l'environnement ? Dans quelle mesure le Parc National a-t-il modifié ces relations et quelles en sont les conséquences sur les formations végétales ? Comment ces modifications se traduisent-elles dans le paysage ?
- 4 De prime abord, il règne autour du Parc National une impression de « confusion », un patchwork, une mosaïque de situations dont la variété semble difficile à définir. Des arbres souffreteux poussent entre des troncs calcinés, des champs de mil et de maïs jouxtent des villages à majorité mandingue, parfois peul. Ailleurs des parcs à *Pterocarpus erinaceus* ou *Cordyla pinnata* côtoient des espaces hirsutes ou dénudés. Au loin, des paysans malinkés abattent à la hache des arbres rabougris ou pleins de vigueur alors que de la

fumée s'élève et souligne les modestes escarpements des bowé qui constituent le seul obstacle à la vue.

- 5 Dans cette apparente agitation, la présence du Parc National du Niokolo-Koba semble nécessaire à la conservation des milieux. Nous sommes tentés de penser que la société malinké n'est pas capable de gérer ces derniers.
- 6 Les aires protégées sont souvent le reflet d'une volonté de préservation du milieu à l'encontre des sociétés locales. Les vicissitudes de la genèse du Parc National montrent que celui-ci n'échappe pas à cette logique.
- 7 En 1926, les premières mesures de conservation sont prises afin de faire face à la disparition de la grande faune imputée à la chasse sportive coloniale. Ainsi, le 16 avril 1926, un « Parc National de refuge » est créé en Haute Casamance. Ce premier périmètre de protection est constitué par arrêté du 17 septembre 1937 en « Réserve Partielle de Chasse » et étendu plus à l'est. Les sociétés locales ne sont pas encore désignées comme responsables de la raréfaction des espèces. Le 18 juillet 1950, la Réserve Partielle de Chasse est transformée en « Réserve totale de Faune du Niokolo-Koba ».
- 8 A partir des années 1950, une véritable politique de « protection dure » est appliquée à la zone. Les autochtones sont désormais indésirables et considérés comme « nuisibles » pour la sauvegarde du milieu naturel.
- 9 Le « Parc National du Niokolo-Koba » est officiellement créé le 19 août 1954 par l'intégration de plusieurs forêts adjacentes; il couvre alors une surface de 260 000 hectares. Sa vocation est de préserver la faune et la flore et d'ouvrir la région au développement touristique. Cette volonté se traduit par la construction de l'hôtel de Simenti, de quelques campements et d'un aérodrome.
- 10 En 1969, le Parc National prend sa physionomie actuelle et occupe une superficie de 913 000 hectares. Au cours de cette dernière extension, les villageois de Badi, Tabadian, Soukouta, Nionghany et Damantan sont expulsés à la périphérie nord-est du parc. Ces villages occupaient les lieux depuis le début du XX^e siècle. Cet acte, auquel ont participé les militaires, a sonné le glas de la souveraineté des sociétés locales sur leurs terres. Les villageois ont été recasés à proximité des villages qui préexistaient en dehors des frontières du Parc National. En 1981, le Parc National du Niokolo-Koba est classé en Réserve de la Biosphère au sein du programme MAB de l'UNESCO.
- 11 L'évolution spatiale du Parc National du Niokolo-Koba s'est appuyée essentiellement sur deux mesures antinomiques. La zone de chasse réservée à la jouissance des colons, dans laquelle les indigènes étaient « pisteurs », a évolué vers un périmètre « confiné » au sein duquel les populations locales ne sont plus autorisées à prélever du bois, cultiver, pêcher ou chasser. Cette mise en défens consiste à isoler le milieu de la société mandingue considérée comme responsable de la dégradation des sols et du couvert végétal, postulée *a priori*.
- 12 Le même constat peut-être fait au sujet de la forêt classée du Diambour. En effet, en 1968, la délimitation de la forêt classée est calquée sur la majeure partie du bassin versant du Niérikou afin de le protéger des déboisements effectués par les populations pour la mise en culture. Les limites de la forêt sont tracées dans l'espace sans tenir compte de la place nécessaire aux cultures. Ces frontières géométriques cernent les terroirs villageois de Bantankoli et Diala Maka qui se trouvent aujourd'hui enclavés au sein de la forêt classée.
- 13 En résumé, nous sommes dans un contexte où les sociétés locales sont reconnues incapables d'utiliser le milieu sans le dégrader. En outre, il y aurait beaucoup à écrire sur

la notion « de dégradation » et le stade de référence initiale qu'elle suppose. Nous ne souhaitons pas développer ici ce propos ; il est cependant essentiel de considérer que ces milieux sont peuplés depuis longtemps, bien avant la colonisation européenne et les inventaires botaniques. Ils évoluent et se maintiennent toujours. Si dégradation il y a, elle s'exprime sur des milieux déjà anciennement humanisés, et non sur une « nature originelle » faisant référence à une portion de biosphère vierge.

- 14 En effet, comme en témoignent les fouilles archéologiques, le peuplement du Diambour remonte au Paléolithique. Ces investigations ont fait apparaître la présence de nombreux sites post-acheuléens du Paléolithique évolué et des sites acheuléens du Paléolithique Inférieur. Les sites de l'Acheuléen Paléolithique Inférieur font remonter la présence de l'Homme à entre 600 000 et 150 000 ans BP. Il s'agissait des premiers *Homo Erectus*. Ces sites ont été identifiés à Bafoulabé, Badoye, Niakassi, Bangare et Wouroli, c'est-à-dire essentiellement entre la rivière Niokolo-Koba et le fleuve Gambie. Les sites post-acheuléens du Paléolithique évolué sont datés de 150 000 à 40 000 ans BP. Nous retrouvons ici les *Homo Sapiens Neanderthalensis*, précurseurs des *Homo Sapiens Sapiens* qui vécurent entre 40 000 et 10 000 ans BP et porteurs de l'art préhistorique que nous retrouvons dans le Diambour. Ces sites sont reconnus à Impatie, Malapa, Banhar, Laminia. A l'image des sites *Homo Erectus*, beaucoup ont été retrouvés entre la rivière Niokolo-Koba et le fleuve Gambie. Plus au Sud on a constaté la présence de nombreux sites néolithiques datés entre 7500 et 2500 ans BP. Leur présence révèle une évolution dans le mode de vie des sociétés avec l'invention de la céramique, le polissage de la pierre, les parures, la diversification de l'outillage (en os microlite de silex et matériel de broyage) mais surtout du développement de l'agriculture, de l'élevage et l'apparition des premiers villages.
- 15 Le peuplement est donc ancien, il y a des millénaires que ces espaces sont parcourus par des sociétés de chasseurs, d'éleveurs ou de cultivateurs. Qu'elles soient sédentaires ou nomades, ces sociétés se sont succédées et ont utilisé le feu pour chasser ou déboiser. La dernière à avoir pris possession des lieux est la société mandingue. Les griots ne nous ont livré que peu de choses, mais au XIII^e siècle, à l'initiative de Soundijata, le monde mandingue se lance à la conquête de l'Ouest, l'actuel Sénégal Oriental. Sous la conduite de Tiramaghan Traoré, l'armée malinké procède à l'installation de colons et les Mandingues, issus d'un monde de cultivateurs venus de l'empire du Mali, s'implantent dans de nombreux sites du Diambour.
- 16 « *Les hommes défrichèrent la terre, cultivèrent le riz et le mil et toutes les plantes et graines qu'ils avaient emportées du Manding* »². Comment ignorer la présence et l'empreinte précoce que cette société a laissées sur le milieu ? Comment ne pas tenir compte de l'usage ancestral du feu, d'un élément à la fois géniteur et perturbateur des milieux du Diambour, outil de fusion, d'homogénéisation d'une végétation que nous savons très souvent pyrophyte ? Le feu a opéré sur de vastes surfaces une lente sélection des espèces les plus aptes à résister à des conditions pyrogènes qui, d'occasionnelles, sont devenues régulières alors que, ailleurs, les effets d'abris liés à la topographie ou à la vigilance de la société ont préservé une végétation plus sensible à l'action du feu. Il n'est pas difficile de concevoir que l'utilisation du feu a participé au façonnement progressif du paysage³.
- 17 Depuis le temps que la société est exposée aux conditions de vie en zone soudanienne, elle a tissé des liens tellement étroits qu'il est physiquement impossible de penser la société sans son environnement et inversement. Par conséquent, la définition des milieux du Diambour ne peut pas évacuer le social, il n'y a pas rupture mais un va-et-vient incessant qui forme un tout. Cette globalité, qui nous échappe parfois, n'est pas étrangère aux

sociétés rurales. Elles ont suivi le « bon sens » et la logique de la survie à long terme en utilisant durablement le milieu. Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que la conception mandingue de l'environnement, au sens de « cadre de vie », véhicule une image assez idyllique. En juin 1797, l'explorateur écossais Mungo Park⁴ écrivait au sujet des Mandingues du Sénégal Oriental : « *De tous les pays de l'univers, le leur est celui qu'ils croient le meilleur, comme ils se croient le peuple le plus heureux. En conséquence, ils plaignent le sort des autres nations que la providence a placé dans des contrées moins fertiles et sous de moins fortunés climats* ».

- 18 Hormis des problèmes que nous évoquerons ultérieurement, cette vision du monde n'a que peu changé. Le degré de « fusion » de la société malinké et du milieu peut être illustré par la représentation de la brousse, témoignage d'un monde qui nous est mal connu.
- 19 Il serait prétentieux de vouloir aborder la représentation malinké de la brousse avec certitude et d'argumenter sans nuance sur la façon dont ils la perçoivent. Néanmoins, l'arbre possède dans cette société une place de choix. Ce fait est particulièrement frappant dans l'étymologie des noms de villages malinké. A titre d'exemple, Dialakoto et Dialamaka tirent tout deux leurs noms du *Kaya senegalensis* (calceïdrat en français). Cet arbre porte le nom local de « diallo » ou « diala », Dialakoto signifiant « le village sous le calceïdrat » alors que Dialamaka se traduit par le « calceïdrat de Maka ». De même, Bantankoli a pour origine le *Ceiba pentandra* (le « Bantan », le fromager en français) et se traduit par le « fromager de Koli » tandis que le village de Tabadian se rattache au « taba » et fait référence au *Cola cordifolia*. Les noms des villages malinké qui s'inspirent d'une essence arborée sont nombreux.
- 20 En demandant à un paysan le nom local d'un arbre ou d'un arbuste, c'est son utilisation qui est formulée en premier. Il faut souvent insister de nouveau pour obtenir le nom de l'arbre. Il est courant de dire que certains végétaux sont frappés de « tabous » ou abritent les « djinns » de la brousse, cas parmi tant d'autres des ficus. Se rendre compte de la fusion profonde qui existe entre la perception du végétal, son usage symbolique et le comportement à adopter face à telles ou telles espèces est moins facile à appréhender.
- 21 Dans le Diambour, nous sommes en présence d'un registre fusionnel entre la société des hommes et celle des végétaux. A titre d'exemple, certains arbres sont voués à être physiquement battus. C'est le cas du *Combretum molle* (« naniako ») qu'il convient de frapper correctement avant de pouvoir en ramasser les branches sous peine de semer la discorde au sein des individus qui en ramènent le bois. De même, le paysan en quête de fortune est attentif au *Piliostigma thoningii* (« fara ») qui pousse sur les termitières, et n'hésite pas à le couper afin de se mettre à jamais à l'abri du besoin. En outre, tout individu qui trouve un unique pied d'*Annona senegalensis* (« sounkougnou », « pomme cannelle du Sénégal » en français) se doit de le ramasser et de le conserver précieusement en attendant le jour où le marabout le lui demandera. *Hymenocardia acida* (« korokondo ») a la réputation de paralyser les serpents lorsque l'on en casse une branche et la leur présente, de même que les graines de *Canavalia roseius* (« kémoro ») ont, entre autre, la particularité d'éloigner des cases les mauvais esprits.
- 22 La liste des exemples pourrait être encore longue. Les arbres eux-même appartiennent à des « familles » et chaque famille porte un nom propre⁵ qu'il convient de connaître et de prononcer aux quatre points cardinaux lorsque l'on s'apprête à prélever l'écorce ou les racines à des fins médicinales. Pour les Malinké, les arbres constituent une véritable société, avec des familles aux noms distincts l'histoire étroitement liée à celle des hommes...

- 23 Ceci n'est qu'une ébauche de la complexité des liens fonctionnels qui sont tissés entre les Malinké et le monde végétal. Contrairement à d'autres, les relations ci-dessus décrites ne sont pas apparentes dans le paysage; seuls les Mandingues les perçoivent et s'y déplacent. Pour nous, Occidentaux, il n'existe dans le paysage aucun signe trahissant ces relations. Il y a cependant des cas où « les masques tombent ».
- 24 En effet, outre l'exemple des parcs à *Cordyla pinnata* (chez les Malinké) et *Pterocarpus erinaceus* (chez les Peul) qui ont une utilisation directe au sein de l'agriculture ou encore des arbres révélateurs de la présence de villages, il est des arbres qui proclament ouvertement dans le paysage les liens entre la société malinké et le milieu et dépassent « l'utilisation rationnelle ».
- 25 Le plus énigmatique est probablement le cas de « l'arbre à guenilles », un arbuste épineux de 4 à 5 mètres de haut littéralement recouvert de loques. Il s'agit souvent de *Acacia machrostachya* (« gnoko ») ou du *Ziziphus mauritiana* (« tomborong », jujubier en français); en fait, tout arbuste épineux peut convenir s'il se trouve à la sortie du village. Aux dires des villageois, il s'agit de demandes et de promesses qui sont faites par les femmes à Dieu au sujet de leur mari. Si ces requêtes aboutissent, l'homme s'habille avec de vieux habits, se munit d'un bâton et d'un bol et traverse le village en dansant et en tapant, puis, accroche ses vêtements sur « l'arbre à guenilles » qui, disent-ils, « va porter le mal que tu avais dans le cœur ». Cette danse s'appelle le « marbayassa ». Il est difficile de cerner le sens de ces actes et nous ne nous risquons pas à les interpréter : nous soulignons simplement la complexité qui attache ces sociétés à leur environnement et la difficulté à saisir la nature des rapports qui sont établis.
- 26 Il y a effectivement une relation privilégiée entre les végétaux et le monde mandingue : ce rapport conditionne les prélèvements effectués par les populations sur les ligneux et joue un rôle direct sur la physionomie des formations végétales qui sont à la base de la dynamique des milieux soudaniens. Ces formations végétales sont typiquement représentées par les « savanes » et les « forêt sèches », une classification qui ne tient pas compte du temps et de l'aspect dynamique des phénomènes, ni des représentations villageoises.
- 27 Comment saisir le temps et quelle place doit-on attribuer à la société malinké dans la genèse, l'évolution ou le maintien de ces formations ? Afin de matérialiser le temps et de mieux cerner le rôle de la société, observons la dynamique de recolonisation des ligneux qui affecte les terres post-culturelles.
- 28 Les sites sur lesquels nous avons effectué des relevés de la végétation sont disséminés dans le Diambour. Nous prendrons pour exemple des jachères de 1 an, puis de 5 ans et enfin une friche de 13 ans. Ces trois parcelles sont localisées sur le terroir de Dialakoto ; les sols sont du type ferrugineux tropical lessivé, à taches et concrétions, sur grès sablo-argileux. Les parcelles ont été délimitées par un carré de 30 mètres de côté, soit une surface de 900 m². La position GPS (GPS Magellan 310) qui est donnée représente le point central du périmètre. Pour chaque station, les ligneux sont classés par espèces et par classes de diamètre des troncs exprimés en centimètres. Cette démarche permet d'approcher la vigueur de colonisation de chaque espèce, et par conséquent, d'en déduire un certain nombre de faits (fig. 4).
- 29 1 - Cas d'études sur des jachères de 1 an et de 5 ans

- 30 La première station est située le long de la route reliant Dialakoto à Dar Salam, la distance à Dialakoto est de 1380 kilomètres. Le tableau ci-dessous représente la totalité des ligneux recensés au sein de la parcelle.
- 31 Après seulement un an d'abandon cultural, le milieu est reconquis par les ligneux. Cette reconquête s'appuie sur la présence de 11 espèces d'arbres et arbustes héliophiles. Ils sont les premiers à se réinstaller sur les terres jadis défrichées et constituent en ce sens les « espèces ligneuses pionnières ». La recolonisation s'effectue essentiellement à partir des rejets des souches qui ont survécu à la mise en culture. Ce fait est fortement représenté par le *Combretum glutinosum* qui se manifeste par de vigoureux rejets dont la hauteur moyenne maximale (prise dans les plus gros diamètres recensés) est de 1,5 m. Comme le montre le tableau, la présence de cette espèce est largement majoritaire au sein de la parcelle. Cependant, elle n'est pas la seule à pouvoir rejeter à partir des souches ou des racines. Nous avons constaté les mêmes capacités pour le *Piliostigma thonningii*, l'*Annona senegalensis*, le *Dichrostachys cinerea* et le *Vitex madiensis*. Toutefois, les rejets qui affectent ces espèces n'excèdent pas 60 cm et sont loin d'avoir la vigueur de ceux caractérisant les *Combretum glutinosum*. Les autres ligneux ne sont que timidement représentés, ils se manifestent par de petites pousses d'une trentaine de centimètres. Ces jeunes pousses sont des germinations du début de l'hivernage mais ne proviennent pas du potentiel séminal du sol. En effet, il s'agit essentiellement d'advections extérieures ; les jeunes pousses présentes au sein de la parcelle sont « représentées » en périphérie par des sujets adultes qui ont fourni les graines dont la dissémination s'est faite par le vent, la gravité ou les insectes et animaux.
- 32 Au total, cette jachère présente 142 individus répartis en 11 espèces, soit une densité de 0,16 individu par m². Ces ligneux sont « noyés » dans de hautes herbes. Il s'agit de deux grandes graminées, *Pennisetum pedicellatum* et *Andropogon pseudapricus*. La première mesure environ 1,60 m. Il s'agit d'une annuelle à feuilles étroites et de type biomorphologique uniculmaire, largement répandue au sein de la parcelle. A contrario, *Andropogon pseudapricus* est moins abondante mais domine du haut de ses 1,80 m la première. Cette grande graminée est vivace et cespiteuse. Au sol, quelques petites herbacées et autres adventices d'une cinquantaine de centimètres (essentiellement *Cassia mimosoïde* et *Tephrosia bracteolata*) se maintiennent encore et témoignent d'un passé cultural encore proche. En effet, ces deux espèces sont souvent présentes dans les champs cultivés et associées à *Digitaria horizontalis* et *Eragrostis tremula*.
- 33 Les ligneux sont fortement représentés dans les petites « classes de diamètre des troncs » et traduisent amplement le déséquilibre en faveur des jeunes pousses ou des rejets. Cette situation est typique d'un milieu jeune, en voie de peuplement. Nous retrouvons dans la physionomie de cette parcelle de grandes similitudes avec la définition des savanes herbeuses, à savoir : « une formation herbeuse sans végétaux ligneux, ou dans laquelle ils ne dépassent pas la strate herbacée »⁶.
- 34 A 300 m de la première parcelle, nous trouvons une jachère plus ancienne. Le propriétaire nous informe qu'il y a 5 ans que cette terre n'a pas été cultivée. Tout comme la première jachère, la dernière culture avait été l'arachide.
- 35 A première vue, la physionomie de la parcelle n'est guère différente de la première jachère. Le *Combretum glutinosum* domine encore mais sa présence est moins affirmée que précédemment. Ici encore, la reconquête s'effectue majoritairement à partir des rejets mais de nombreuses pousses concernant d'autres espèces sont issues de jeunes

germinations. En outre, un *Terminalia macroptera* adulte d'environ 8 m domine l'ensemble de la parcelle. Il avait été conservé en lisière du champ de façon à le délimiter. Cet arbre a fourni de nombreuses graines à la surface du sol qui sont à l'origine des pousses que nous avons pu constater. Nous pouvons formuler la même remarque pour les pousses de *Pterocarpus erinaceus* et de *Cordyla pinnata* : tout comme dans la première parcelle, des adultes d'une douzaine de mètres se trouvent à proximité et garantissent ainsi le renouvellement des juvéniles.

- 36 Sur cette jachère de 5 ans, nous avons recensé 135 individus pour 14 espèces ce qui porte la densité des ligneux à 0,15 individu par m² soit une moyenne quasi identique à la première jachère. Entre 1 an et 5 ans, la dynamique de la végétation est somme toute assez faible.
- 37 Si la différence ne s'exprime pas en terme de densité des ligneux, nous la retrouvons cependant sous trois aspects. Le premier concerne la taille moyenne des *Combretum glutinosum* dans les plus grandes classes de diamètre des troncs : cette hauteur est maintenant de 3 mètres. Le deuxième point se manifeste par l'arrivée de cinq nouvelles espèces ligneuses, *Hexalobus monopetalus*, *Strychnos spinosa*, *Cassia sieberiana*, *Guiera senegalensis* et *Securinega virosa*, a contrario; nous ne retrouvons pas ici *Annona senegalensis* et le « kountan » malinké. Enfin, le dernier aspect concerne la couverture herbacée. Elle est ici beaucoup plus dense, et, contrairement à la première jachère, composée uniquement d'*Andropogon pseudapricus*. Au sol, les adventices ne sont plus représentées que par quelques *Cassia mimosoides*.
- 38 Sur cette jachère, nous constatons que la végétation ligneuse se structure modestement en « strates ». Les valeurs sont toujours portées sur les classes de petits diamètres mais s'étendent vers les classes supérieures. Comment ne pas assimiler cette parcelle à une « savane arbustive » : elle en possède toutes les caractéristiques.
- 39 En résumé, une jachère de 1 an peut se révéler dans le paysage comme une formation de « savane herbeuse » et évoluer 5 ans après vers une « savane arbustive ». Nous sommes en présence de milieux en transition au sein desquels la mise en culture constitue le terrain de départ de la succession. Ces deux jachères sont actuellement recolonisées par les ligneux. Cette reconquête s'opère à partir de rejets des souches qui ont survécu à la mise en culture mais également à partir des arbres jadis préservés dans les champs ou en lisière et qui ontensemencé les parcelles. Ces jachères se traduisent dans le paysage par un rapport herbes/ligneux dont la physionomie ne diffère en rien des savanes. Si la physionomie des jachères de quelques années est comparable à celle des différents types de savanes, la différence s'exprime peut-être en terme de spécificité des espèces rencontrées. Nous n'avons pas pu établir cette différence. En effet, d'une manière générale, nous n'avons pas trouvé de divergences significatives entre les espèces présentes sur les anciennes terres de culture et les vastes zones classées en savanes. En dehors de celles peu étendues et dont l'origine est édaphique, liée à de l'hydromorphie ou à des affleurements de cuirasses, comment définir « les savanes du Diambour » autrement que par une reconquête des espaces post-cultureux dont la dynamique est fortement tributaire du temps et du système de culture malinké.
- 40 Lorsqu' une ancienne terre de culture est délaissée pour une période indéfinie, elle devient une friche. A 3,7 km de Dialakoto, sur la droite de la route qui conduit à Dar Salam, existe une zone dans laquelle les ligneux sont fortement hétérogènes en taille et en espèce. Les paysans nous informent que cette terre n'est plus cultivée depuis treize ans.

- 41 Sur cette friche, nous avons comptabilisé 1204 ligneux répartis en 28 espèces. La densité est ici de 1,33 individu/m². Cette haute densité est significative d'une véritable profusion de jeunes pousses. A titre d'exemple, nous avons recensé jusqu'à 34 jeunes plants de ligneux au mètre carré dont une large majorité de *Pterocarpus erinaceus*. Le tableau III suffit à démontrer la forte proportion de juvéniles parmi les ligneux.
- 42 Après 13 années d'abandon cultural, cette parcelle présente un faciès bien stratifié. Deux arbres dominant ce que nous pouvons appeler « la strate arborée » : un *Pterocarpus erinaceus* de 15 m de hauteur et un *Anogeissus leiocarpus* de 10 m. Ces arbres sont des reliques, jadis préservés dans l'ancien champ. Immédiatement au-dessous de cette strate, nous trouvons un *Piliostigma thonningii*, un *Terminalia macroptera*, un *Entada africana*, des *Combretum glutinosum* et un *Parkia biglobosa* projetant leurs cimes entre 4 et 7 m. Cet étage peut être rattaché à « la strate arborescente ». La strate arbustive est composée d'une partie des espèces précédentes en voie de croissance auxquelles s'ajoutent *Acacia macrostachya*, *Combretum leicardi*, *Securinega virosa*, etc. Outre les jeunes pousses, le sol est partiellement recouvert d'herbacées n'excédant pas 60 cm de hauteur.
- 43 La répartition des classes de diamètre des troncs montre que les différentes espèces ne possèdent pas toutes la même dynamique. Nous ne pouvons pas développer ici le cas de chacune d'entre elles. Cependant, les lacunes de certaines classes sont, en fonction des espèces, porteuses de sens et témoignent des prélèvements ligneux effectués par les populations tout comme elles sont un marqueur des conditions climatiques.
- 44 Les deux espèces qui présentent l'aspect le plus structuré sont celles qui se sont implantées les premières sur les terres post-culturelles : il s'agit du *Combretum glutinosum* et du *Piliostigma thonningii*. Ces deux espèces sont à la base du processus de recolonisation des terres de culture et ont permis le développement des autres espèces ligneuses.
- 45 La parcelle révèle une grande diversité et une très forte dynamique de la végétation. Les classes de diamètre des troncs reflètent une grande hétérogénéité dans la taille des arbres. C'est une formation « structurée », synonyme d'une véritable forêt.
- 46 Que faut-il penser de cette zone post-culturelle ? Le paysan malinké y voit une dernière récolte d'arachide peu importante, une zone de prélèvement du bois, une terre à défricher avec ses fils si toutefois « l'esprit des lieux » lui en donne le droit. Pour le consulter, le paysan se procure une graine de « kémoro » (*Canavalia roseius*) qu'il plante en fin de journée. Le lendemain matin, la présence ou la disparition du *Canavalia roseius* lui donne ou non l'autorisation de défricher.
- 47 Lorsque nous observons cette parcelle, nous ne pouvons nous empêcher de l'assimiler à « une forêt sèche ». Pour mémoire, nous en rappelons la définition : « ...la forêt sèche (dite xérophile, ou encore tropophile) paraît constituer le climax climatique de la zone soudanienne. Il s'agit d'un type de formation à strate arborée relativement dense, constituée de mésophanérophyles (de 10 à 20 m de hauteur) généralement caducifoliés, au sous bois arbustif (décidu ou sempervirent) bien développé et, en revanche, à strate herbacée quasi inexistante ou très discontinue (par exemple les forêts sèches africaines à *Anogeissus leiocarpus*, *Combretacées*) ».
- 7
- 48 Cette définition décrit tous les aspects de la friche que nous avons sous les yeux; jadis terre cultivée, aujourd'hui devenue forêt... Mis à part le cas particulier des « forêts galeries », nous n'avons pas retrouvé dans le Diambour de milieux dont la biodiversité ligneuse soit plus riche que sur des espaces post-culturels âgés de plus de 10 ans.

- 49 Si la société occupe une fonction importante dans la genèse et la diversité des formations végétales du Diambour, nous ne savons pas exactement jusqu'à quel point elle en est responsable. De nombreux écrits témoignent en faveur d'une régression des formations végétales soudaniennes à la faveur de crises climatiques. Les « savanes » et les « forêts sèches » ne peuvent pas être détachées des conditions climatiques, elles sont dépendantes de l'apport en eau. Ceci dit, quelle place devons-nous accorder à ces dernières par rapport aux actions de la société mandingue ? En d'autres termes, les phases de péjorations climatiques ont-elles encore du sens si elles s'expriment sur une végétation fortement anthropisée, dérivée du feu, du système d'exploitation des terres, de l'élevage, d'un ensemble de contraintes sociales devenues plus créatrices que les sautes climatiques ? Quelle place devons nous accorder à ce contexte et notamment aux aléas de la pluviosité qui caractérisent la zone soudanienne ?
- 50 Nous savons que le régime des précipitations et le positionnement des isohyètes qui en résultent représentent sous climat soudanien un véritable système de l'aléa. Si nous sommes capables de dégager de façon générale les mécanismes saisonniers qui régissent les précipitations, il est vain de vouloir rechercher la même régularité dans les totaux pluviométriques et leurs occurrences spatio-temporelles. La zone soudanienne présente une pluviosité d'une grande irrégularité inter-annuelle. Comme en témoigne la figure 5, cette irrégularité est une « constante ».
- 51 Outre les tracés irréguliers des courbes, depuis 1968, le Sénégal Oriental est caractérisé par une phase de fléchissement des précipitations. L'alternance entre les années « sèches » ou « pluvieuses » est toujours de rigueur mais nous n'avons pas jusqu'à présent retrouvé les hautes valeurs moyennes de la première moitié du XX^e siècle.
- 52 Le début du XX^e siècle est caractérisé par une alternance d'années sèches et humides ponctuée de « crises climatiques ». Ces épisodes, bien que marqués, ont été de courte durée. En effet, ces années fortement déficitaires se sont manifestées sous la forme d'événements ponctuels atténués par les années précédentes ou suivantes qui restaient suffisamment arrosées. Les moyennes affichaient des totaux pluviométriques relativement élevés.
- 53 L'année 1968 a marqué un tournant climatique, les précipitations se sont raréfiées et la sécheresse a été quasi ininterrompue de 1969 à 1985. Certains Mandingues attribuent cette diminution des pluies à la mise en terre des griots qui auparavant étaient à leur mort et jusqu'en 1970 enroulés dans un linceul et suspendus aux arbres.
- 54 Au total, entre 1951 et 1998, les isohyètes 900 et 1000 mm se sont respectivement déplacées de 216 et 126 km vers le Sud. Ce décalage ne semble pas avoir entraîné de bouleversements majeurs dans la couverture végétale des formations du Diambour. Si l'on se réfère aux écrits de Trochain⁸, Roberty⁹ ou Mungo Park (*op.cit*), nous retrouvons une végétation quasi identique à celle que nous avons aujourd'hui. Certes, des essences végétales se sont repliées plus au Sud ou raréfiées (*Andropogon gayanus*) alors que d'autres, plus sahélo-soudaniennes sont arrivées du Nord (*Guiera senegalensis*). Mais ces mouvements sont excessivement restreints et traduisent essentiellement l'expansion ou la régression d'espèces déjà présentes.
- 55 Tout se passe comme si la « connexion » entre les formations végétales et le climat ne fonctionnait plus. Qui plus est, les observations que nous avons pu formuler précédemment sur la dynamique de la végétation juvénile sont en contradiction avec « la détérioration du climat » observée depuis 1968. Les formations végétales semblent

- aujourd'hui davantage liées à l'action de la société qui agit sur un pas de temps beaucoup plus court que les variations climatiques. Au fil du temps, les formations végétales se sont en partie « émancipées » des conditions climatiques au profit des pratiques des sociétés rurales. Cependant, la société malinké composée essentiellement de cultivateurs reste très sensible aux aléas de la pluviosité.
- 56 Si les sautes climatiques agissent modestement sur la végétation « naturelle » du Diambour, l'ampleur de l'événement prend un sens au sein de la société qui définit la sécheresse et la contourne en exploitant de nouvelles terres, en adaptant cultures et temps de jachère. Par conséquent, c'est essentiellement au travers de la société mandingue que les aléas de la pluviosité s'expriment sur le milieu. Ces phases de péjoration climatique sont une contrainte pour la société qui doit les amortir. Ces fluctuations sont traditionnellement « épongées » par les capacités du milieu à offrir de nouvelles terres.
- 57 Toutes atteintes à la société exposent le milieu au changement. Cette mutation peut être le fruit d'un événement climatique exacerbé par la société tout comme elle peut être d'une origine politique ou économique. Lorsque la détérioration des conditions climatiques se combine à une contrainte ou privation spatiale, il est à craindre que le mutualisme¹⁰ entre la société et le milieu ne soit rompu et ne devienne caduc.
- 58 Cet exemple, nous le posons au travers des contraintes engendrées par les aires protégées dans un contexte climatique défavorable. C'est le cas du Parc National du Niokolo-Koba et de la forêt classée du Diambour, deux périmètres de protection que, par souci de conservation de la biodiversité, ont négligé la société mandingue et l'ont contrainte à adapter ses structures agraires.
- 59 Nous avons montré que la diversité et la dynamique de la végétation étaient fortement liées à la société malinké. La mise en culture agit comme « une perturbation intégrée au système » depuis des millénaires, et est en ce sens nécessaire au renouvellement des formations végétales qui s'y sont accommodées. Certes, mais ce schéma ne peut fonctionner qu'à la condition que les temps de jachères soient suffisamment longs pour permettre à la succession de se produire. A ce titre, il est donc indispensable que les villageois possèdent un espace de culture suffisamment vaste. En effet, comprendre la mosaïque offerte par les formations végétales du Diambour revient à visualiser la distribution spatiale des terroirs malinké et à aborder le fonctionnement du système agricole.
- 60 L'organisation spatiale des terroirs mandingues repose sur un schéma ancestral fondé sur trois principales unités d'exploitation des terres. La première, peu étendue, se résume aux « champs de case », petits jardins jouxtant les habitations dans lesquels les femmes cultivent divers légumes et fruits (niébé, bissap, ignames...) utilisés essentiellement pour les sauces. Cet espace de petite culture s'apparente au cœur du village. Ces jardins sont constamment cultivés.
- 61 En périphérie immédiate des villages, et jusqu'à une distance d'environ 500 m, se trouvent les champs cultivés « en permanence », c'est-à-dire chaque année, en maïs ou en mil. Ces champs sont ponctués de quelques arbres jugés utiles par les villageois, tels que *Parkia biglobosa*, *Cordyla pinnata*, *Adansonia digitata*, *Ziziphus mauritiana* ou *Pterocarpus erinaceus*. Il s'agit souvent de vieux arbres sans possibilité de régénération pour des raisons d'intense culture et du trépas des souches. Cet espace, baptisé par les villageois « *soukomakouko* », est régulièrement fumé par le pacage des animaux en saison sèche.

- 62 Situé entre 2 et 5 km des villages, la troisième auréole est celle des champs de brousse; elle constitue l'extension finale du terroir. C'est le « *woulakounko* », domaine des champs temporaires des jachères et des friches. Là s'opèrent les défrichements suivis d'un empilement « en meule de foin » des débris afin de pratiquer la culture sur brûlis. Après quelques années de culture, il est de coutume de laisser la terre en jachère et de défricher plus loin. Ce temps de jachère est le moyen traditionnel pour redonner de la fertilité à la terre ; il conditionne le degré de reconstitution de la végétation.
- 63 Cette phase de repos est aujourd'hui en moyenne de 2 à 5 ans sur l'ensemble du Diambour. Si cette période est variable de plusieurs années en fonction de la qualité du sol des terroirs et de la situation géographique de ces derniers, les temps de jachère sont aujourd'hui partout en baisse. Il faut, au bas mot, une dizaine d'années pour retrouver une formation de « forêt sèche » et un minimum de 5 ans pour voir le milieu se diversifier. Si ce temps n'est pas respecté, le milieu se dirige vers un appauvrissement progressif de la production ligneuse et vers une chute de sa diversité.
- 64 D'après de nombreux témoignages, les temps de jachère étaient autrefois de 10 à 15 ans sur l'ensemble de la région ce qui permettait au milieu de se reconstituer et à la société de jouir des ressources. La diminution du temps de repos des terres et la disparition des friches sont aujourd'hui des faits très tangibles.
- 65 Quelles sont les causes à l'origine de ce phénomène ? Nous sommes apparemment dans un contexte de pénurie des terres cultivables, ce qui ne permettrait plus de pérenniser le système de cultures avec longue jachère.
- 66 La situation géographique des terroirs villageois n'est pas identique, et l'impact du Parc National sur la disponibilité en terres doit être nuancé en fonction de sa proximité. A titre d'exemple, les villages qui sont proches du Parc National souffrent du grignotage de l'espace par ce dernier ainsi que des contraintes imposées par la présence de la forêt classée de Diambour. C'est notamment le cas de Dialakoto, Wassadou, Dar Salam, Diéoundiala, Bantankountou et Mansa Dala.
- 67 A Dialakoto, les blocages fonciers liés au parc ne sont pas clairement affirmés. Nous avons trouvé des friches de 8 à 10 ans sur le terroir de ce village. Cependant et selon « les vieux » de Dialakoto, la jachère était autrefois d'une dizaine d'années, parfois 15 ans ou plus contre 6 ans actuellement.
- 68 Au sud-est de Dialakoto, le corridor de Diéoundiala réunit depuis la dernière extension du Parc National, Diéoundiala, Bantankountou et Mansadala dans un couloir étrié, borné par le Parc National au sud-est et la forêt classée au nord-ouest. La jachère avant l'expansion du Parc National était de 7 à 10 ans, soit sensiblement la même durée que celle observée jadis à Dialakoto, alors que le temps de culture se limitait à 3 ans. Aujourd'hui, les paysans de Diéoundiala cultivent les terres durant 6 à 8 ans puis laissent le sol en jachère pendant 2 ou 4 ans.
- 69 Le Parc National participe ici au « manque de terre » mais la gravité de la situation est très loin de celle dans laquelle se trouvent les villages « déguerpis ». Comme le soulignait Jean Boulet : « ...sur 11,6 km séparant Badi Niéri-ko de Dialakoto, huit villages doivent désormais se partager un espace exigü, coincé entre la forêt classée du Diambour et le Parc National. Sur ces huit villages, cinq sont issus de l'expulsion de 1969. Les villageois vivent sous la crainte d'une nouvelle extension du Parc National. »¹¹ La réelle pénurie de terre qui frappe cette zone a fait disparaître dans le paysage les « savanes boisées » et les « forêt sèches », les jachères n'excèdent pas 1 à 2 ans et les friches ont disparu.

- 70 En outre, de récents travaux menés sous couvert du Programme Sénégal Oriental ont montré que dans deux des villages expulsés du Parc National (Badi Niéri-ko et Nionghany Niéri-ko), le système de production agricole avait été transformé sur les nouveaux terroirs à la suite de la médiocrité des sols et de la raréfaction des terres. Dans ces villages, la jachère est inférieure à 4 ans et les récoltes ne permettent que difficilement de passer la période de soudure. A Damantan, il n'existe quasiment plus de jachère; les terres sont parfois exploitées depuis 10 ans sans possibilité de cultiver plus loin.
- 71 Il est difficile de ne pas admettre que le Parc National du Niokolo-Koba soit ici « physiquement » responsable de l'indisponibilité des terres et de la pression qui en résulte sur les milieux restant libres d'usage.
- 72 Situés entre une vingtaine et une cinquantaine de kilomètres des frontières du parc, les villages de Bantankoli, Dialamaka et Balam Boulou traduisent un autre type de situation : celui d'enclave au sein d'une aire protégée. En effet, par suite du classement de la forêt du Diambour en 1968, ces trois villages ont été maintenus à l'intérieur de celle-ci par le biais de l'Administration des Eaux et Forêts qui y a tracé des frontières géométriques sans aucune prise en compte de la réalité spatiale des terroirs. Cette situation illustre le peu de considération que manifeste l'Etat pour le monde rural mandingue. De fait, Dialamaka et Bantankoli sont dans l'obligation de cultiver en forêt classée, les limites imposées en 1968 ne leur permettant pas la mise en culture d'un espace suffisant. Dans ces trois villages, la jachère n'excède pas 2 à 4 ans et la culture porte sur 3 à 6 ans. Entre les superficies occupées par la forêt classée du Diambour, le Parc National et les bowé incultes, les terres réellement disponibles sont réduites et les densités rapportées à ces surfaces n'ont plus rien à voir avec les densités de 6 à 7 habitants/km² couramment avancées.
- 73 Depuis la création du Parc National du Niokolo-Koba et le gel des terres qu'il a occasionné, le système des jachères et des friches a été modifié par les Mandingues. Les rotations sont aujourd'hui plus courtes et les friches de plus en plus rares. Le raccourcissement de la jachère et la diminution des friches sont une réponse des Malinké face à la mise en place du Parc National qui, outre ses 913 000 hectares, recèle les meilleures terres. Cependant, cette démonstration, bien que fondée, n'est pas suffisante.
- 74 En effet, à l'exemple de Dialakoto, Bantankoli ou Dialamaka, beaucoup de champs de brousse se trouvent en forêt classée, plus ou moins masqués du sentier par un « rideau d'arbres ». Les paysans cultivent illégalement dans le Diambour sans vraiment se soucier du classement de la forêt ce qui masque à l'heure actuelle la pénurie de terre qui n'est, de fait, plus réellement fondée. En d'autres termes, il existe de nombreux villages qui ont considérablement diminué leurs temps de jachère sans pour autant être directement menacés par un manque de terres arables. Si les aires protégées ont bien constitué des blocages fonciers et participé de ce fait à la diminution de la jachère, ces dernières n'expliquent pas tout.
- 75 En dehors des frontières matérialisées par les périmètres de protection, la forêt classée et le Parc National du Niokolo-Koba ont suscité chez les Mandingues une nouvelle représentation de l'espace. En effet, la création des aires protégées a modifié la vision « illimitée » de la brousse que véhiculait la tradition orale mandingue. En 1797, Mungo-Park (*op.cit*) écrivait de ce peuple: « *Ils s'imaginent que le monde est une plaine indéfiniment étendue dont aucun œil n'a pu voir les limites, parce que, disent-ils, elles sont enveloppées de nuages et d'obscurité.* »

- 76 Les propos des paysans de Dialakoto rejoignent cette représentation du monde mais y introduisent « une limite » : ils affirment que la brousse est partout, immense, mais que l'on ne peut plus y cultiver toutes les terres.
- 77 Les interdits liés au Parc National et les restrictions en forêt classée ont fait prendre conscience à la société que l'espace cultivable n'était plus infini, qu'il était de plus en plus difficile d'implanter des nouveaux sites villageois, en somme, de reproduire le modèle traditionnel. Dès lors, deux logiques s'imposent et se matérialisent dans le paysage par l'absence de formations arborées denses. La première est à rattacher à un manque direct de terre alors que la seconde relève d'une modification des représentations. En effet, les villages éloignés du Niokolo-Koba ne sont pas directement concernés par le manque de terre mais sont sous l'emprise « *du spectre de la conservation de la biodiversité* ».
- 78 Dans le système mandingue de gestion des terres, un champ de brousse appartient à la famille qui le cultive. Lorsque ce champ est laissé en jachère trop longtemps, il peut être récupéré par une personne extérieure à la famille. Dans cette société empreinte de gérontocratie il est d'usage que « l'étranger » demande au chef de famille, héritier du « droit de hache et de feu », la permission de défricher son ancienne terre de culture. Ce système ne peut fonctionner que dans un contexte où le paysan n'est pas soumis à des peurs concernant la disponibilité des terres. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Afin de ne pas prendre le risque de perdre des terres arables, les familles anticipent et s'appuient sur de courtes jachères.
- 79 Nous nous dirigeons vers une disparition progressive de la diversité végétale à la périphérie nord-est du Parc National. La gestion du milieu n'est plus une priorité de survie. Il existe aujourd'hui une réelle rupture, une dualité société/nature véhiculée par des conceptions occidentales. A travers les interdits, l'expulsion des villageois et les peurs liées à d'éventuels « déguerpissements », les populations locales ont pris conscience que le milieu ne leur appartenait plus. Le déclin amorcé du système traditionnel de gestion des terres est aussi conforté par le fait que les Chefs de villages ne sont plus responsables de l'attribution de ces dernières. Ce rôle est aujourd'hui dévolu aux Présidents des Communautés Rurales qui regroupent les villages.
- 80 Le milieu tel que nous l'avons défini, dans cette fusion société/nature, ne peut plus se reproduire. Le raccourcissement de la jachère et la disparition des friches entraînent une remise en question essentielle quant à l'avenir des formations végétales qui ont été façonnées par ce mode d'exploitation agricole. Ce système est en transition, il est amené à générer d'autres paysages, plus uniformes, banalisés.
- 81 Outre l'intérêt que nous pouvons manifester pour la conservation des formations ligneuses, pourquoi se soucier de la disparition des ressources végétales en périphérie du Parc National ? Poser cette question revient à nier la place de l'arbre dans la société malinké, à faire fi de son utilisation en tant que matériau de construction, médicaments ou poisons, repères sociaux, limites de champs, engrais ou compléments alimentaires. En somme, c'est oublier que dans ces contrées l'arbre est à la fois un élément fondamental du paysage et une condition de préservation du milieu et des populations.
- 82 La protection des milieux du Diambour ne peut pas être « déconnectée » des sociétés qui les vivent et les exploitent. L'Etat sénégalais, fort de l'héritage colonial, a fait le choix de « préserver » les espaces internes au Niokolo-Koba sans se soucier des espaces périphériques voués de fait à la sur-exploitation. Par ailleurs, nous émettons l'hypothèse que l'intérieur du Parc National, victime de sa « mise sous cloche » n'est pas exempt d'un

tel phénomène de « dégradation » ou plus exactement de « stagnation » des formations végétales. Les « perturbations » occasionnées par les mises en culture puis les abandons des terres culturales sont garantes de la diversité, du maintien et du renouvellement de la végétation.

- 83 En évacuant l'homme au profit de la « nature », les autorités sénégalaises ont négligé la complexité, et ont, de ce fait, soustrait un élément régulateur à la gestion du milieu. Sous le mythe médiatisé de la protection de la biosphère se dissimulent des *a priori* non scientifiques voire des objectifs politiques qui nient ou méconnaissent les réalités sociales et économiques locales. Le développement durable qui se veut respectueux des environnements et des hommes est-il à ce prix ?

BIBLIOGRAPHIE

Atlas de l'écologie - Edition La Pochothèque, Paris, 1993, 283p.

Atlas National du Sénégal - Paris, IGN, 1985, 147p.

BOULET, J., 2001 - Systèmes de production agricole et gestion de l'espace au Sénégal-Oriental et en Haute Casamance. Rapport de synthèse. IRD-SODEFITEX-UCAD, Programme Sénégal Oriental, Dakar, 162 p.

DIALLO, M., 1999 - Les enclaves paysannes de Bantankoli et de Dialamaka dans la forêt classée du Diambour. Gestion d'un espace limité. IRD-UCAD, Dakar, 91 p. (TER de Géographie).

DJIBRIL TAMSIR NIANE, 1989 - Histoire des Mandingues de l'Ouest. Paris, Kartala, 221 p.

FRANCE, Ministère de la Coopération, 1976 - Précipitations journalières de l'origine des stations à 1965. Dakar, ORSTOM, 871 p.

FRANCE, Ministère de la Coopération et du Développement, 1990 - Précipitations journalières de 1966 à 1980. Dakar : ORSTOM - ASECNA. Direction de la météorologie nationale du Sénégal, 503 p.

KOITA, B., s.d. Végétation post-culturelle en zone soudanienne du Sénégal. Influence des pratiques culturelles et des facteurs anthropiques sur la reconstitution végétale après abandon culturel. Université de Corse Pascal Paoli, Faculté des Sciences et Techniques, 167p. (Thèse Docteur en Sciences de l'Université de Corse. Biologie des populations et Ecologie).

LACOSTE, A., 1999 - Eléments de biogéographie et d'écologie - Nathan, Université, Paris, 300p.

MONTREDON. S., 1999 - La dépossession des terres : effet sur l'évolution d'une société agraire. Exemple de deux villages mandingues, Badi Niériko et Nionghani Niériko dans le département de Tambacounda. Université de Montpellier, 99 p. (TER de géographie).

MUNGO PARK. 1985 - Voyage dans l'intérieur de l'Afrique. Paris, La Découverte, 354 p.

NDONG, J.B., 1996 - L'évolution du climat au Sénégal et les conséquences de la sécheresse récente sur l'environnement. Université Jean Moulin, Lyon, 510 p. (Thèse de doctorat).

NDONG, J.B., 1999 - Dynamique des milieux et des activités au Sénégal Oriental. Volet I : Milieu naturel, études climatiques. IRD-SODEFITEX-UCAD, Programme Sénégal Oriental, 40p.

RICHARD, J.F., 1990 - La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest : points de vue et perspectives de recherches. Paris, Ministère de la Coopération et du Développement ; Presses Universitaires, Dakar, 310 p.

ROBERTY G., 1964 - Carte de la végétation de l'Afrique tropicale occidentale à l'échelle de 1/100 000. Fasc. Régions naturelles, IV. ORSTOM, Paris.

TAKFORYANA, 1994 - Convention et développement local au Niokolo-Koba. Politique africaine, n° 53, pp. 52-63.

TROCHAIN, J., 1940 - Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal. Paris, s. l., 433 p. (Thèse doctorat ès-sciences).

NOTES

- 1.- Takforyan. A., 1994.
- 2.- Djibril Tamsir Niane, 1989.
- 3.- Le paysage est ici envisagé dans son sens le plus courant : « ce qui s'offre à la vue ». Dans cette région au relief peu marqué, il se résume essentiellement aux contrastes visuels occasionnés par l'absence ou la présence de formations arborées.
- 4.- Mungo Park, 1980.
- 5.- Il ne s'agit pas du nom malinké de l'espèce mais bien d'un nom de famille attribué à des groupements d'arbres.
- 6.- Atlas de l'écologie.
- 7.- LACOSTE, A., 1999.
- 8.- TROCHAIN, J., 1940.
- 9.- ROBERTY, G., 1964.
- 10.- Le mutualisme permet de décrire des relations pouvant devenir si étroites qu'elles deviennent indispensables à la survie de l'un des deux partenaires.
- 11.- Jean Boulet. (IRD Dakar) : communication orale.

RÉSUMÉS

L'établissement du Parc National du Niokolo-Koba débute en 1926 et se poursuit après l'Indépendance du Sénégal. En 1969, des villageois sont expulsés des terres qu'ils occupaient depuis le début du XX^e siècle et relogés à la périphérie du périmètre. Cet acte s'inscrit dans la logique d'une « protection dure » de la biodiversité et d'un refus de reconnaître la société malinké capable de gérer le milieu sans le dégrader. Cela revient à oublier que cette région du Sénégal Oriental est peuplée depuis le Paléolithique Inférieur. De nombreuses sociétés s'y sont ultérieurement implantées et utilisent toujours un milieu dont elles entretiennent les capacités de reproduction. Si l'agriculture et les premiers villages sont apparus il y a 2500 ans BP, le feu a été utilisé antérieurement pour chasser ou déboiser. Nous sommes en présence d'une nature qui, au fil du temps, a été « domestiquée ». Au XIII^e siècle, la société mandingue issue d'un monde de cultivateurs venus de l'Empire du Mali s'implante dans le Diambour. Les liens qu'elle tisse avec le

milieu se traduisent par une coévolution complexe dont les formations végétales sont à la fois interface et signature. Les « savanes » ou les « forêts sèches » sont le reflet de la recolonisation des ligneux sur des espaces post-culturels dont le temps de « jachère » conditionne la diversité et la physionomie.

Les blocages fonciers occasionnés par le Parc National et les restrictions d'usage imposées par la forêt classée du Diambour provoquent par endroit une pénurie de terres arables et conduisent la société malinké à une modification des temps de jachère et à une disparition des friches. Les contraintes physiques imposées par les frontières des aires protégées s'accompagnent d'une transformation des mentalités qui amène la société à considérer le milieu différemment. Cet ensemble de faits se manifeste par une régression de la mosaïque forestière au profit d'une banalisation des paysages caractérisée par la perte des divers types de formations végétales soudanaises.

Niokolo-Koba National Park: An Example of Rupture Between The Local Environment and the Mandingian Population of Eastern Senegal. Created in 1926, the Niokolo-Koba National Park continued its development after Senegal's Independence. In 1969, villagers were expelled from the lands where they had lived since the beginning of the 20th century and were relocated on the fringe of the national park. That step was in keeping with a policy of "hard protection" of the biodiversity and of ignoring the Malinke community, which was considered as being unable to manage the environment without degrading it. This amounted to forgetting that this area has been inhabited since the Lower Paleolithic, that many peoples had settled there later, and that the environment ever since has been exploited for the resources offered by it. Settlements and farming first took place 2500 years ago, but land had earlier been scorched for hunting or land clearing purposes. The resulting environment is one that has been "domesticated" over the centuries.

In the 13th century, the Mandingian immigrants originating from a farming community in the empire of Mali, settled in the Diambour area. They developed links with their environment, bringing about a complex co-evolution in which plant formations constitute an interface. The savannahs or dry forests of the Diambour area are the result of the reimplantation of ligneous plants on previously cultivated areas, the diversity and aspect of which are conditioned by the duration of the fallow period.

The land use restrictions linked with the national park development and the limitations imposed by the preservation of the Diambour forest have brought about in some places a shortage of arable land and compelled the Malinke community to modify the fallow period or to do away altogether with letting land lie in fallow.

The physical constraints imposed by the setting of boundaries around the protected areas have brought about a transformation of attitudes, modifying thereby the people's perception of their environment. All these factors have impoverished the forest, which has given way to banal landscapes characterized by the loss of several types of Sudanian plant formations.

INDEX

Mots-clés : forêt classée, forêt sèche, friche, interface société/nature, jachère, Malinké, milieu domestiqué, Parc National, paysage, représentation, savane, Sénégal, système agraire

AUTEUR

SÉBASTIEN LARRUE

CRET/DYMSET, UMR 5064, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3